



SECTION



SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »

(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques

## Compte-rendu du CHSCT du 01 mars 2022

début 9h00

1- validation du PV du CHSCT du 07/10/2021 et du 23/11/2021.

2- Présentation par la MDT (Médecin du travail ) du suivi médical des agents (décret 82-453 modifié).

Le MDT a un rôle essentiel dans le suivi individuel en matière de santé au travail au bénéfice des agents pendant leur activité.

Visite médicale de 1<sup>ère</sup> affectation systématique le plus en amont possible.

Les visites de pré reprise à la suite d'un CGM, CLD, CLM sont systématiques.

Des visites occasionnelles : pour les femmes enceintes, pour un agent en situation de passage devant l'instance de la médecine statutaire pour procédure mise en congé d'office demandée pour raison de santé (art. 34 du décret n°86-442 modifié), pour un agent ayant déposé une demande de reconnaissance de maladie professionnelle ou à caractère professionnel , pour un autre motif : au titre de l'article 24-3, dans d'autres situations pour lesquelles l'administration juge opportune une visite médicale chez le médecin du travail peut être organisée.

Désormais par délégation d'activité une infirmière qui a été formée en santé sécurité au travail peut faire certaines visites , dans tous les cas l'IDEST pourra demander à ce que l'agent soit vu par le MT , et l'agent pourra formuler une demande de visite auprès du MT Médecin du travail ( MT ) au travail ( IDE ST) Visites de première affectation le : MDT . Visites périodiques VMQ : le MDT ou l'infirmier( dénommée VIP QUINQUENNALE). Visites périodiques VMP : le MDT ou l'infirmier mais à la seule condition : le MT a déjà vu l'agent et autorise d'IDE ST à faire la visite intermédiaire, et le MT reverra l'agent . Visites occasionnelles à la demande de la direction : le MDT. Visite occasionnelles à la demande de l'agent : le MDT ou l'infirmier.

Tout agent peut demander à bénéficier d'une visite médicale en passant par l'administration. Et il peut également passer directement par le MDT sans que l'administration soit avertie ou en demande les raisons.

**FO rappelle l'importance de la visite de préreprise afin de faire savoir les conditions dans lesquelles l'agent doit reprendre dans le service.** (Isolement, moins de disponibilité des collègues, etc)

Le MDT suggère de la contacter bien en amont de la reprise pour éviter l'échec de la réadaptation (les techniques ont évolué, les organisations aussi...) tant que l'agent est en temps partiel thérapeutique il a des droits de malade. Lorsqu'il reprend à temps complet il revient dans le système normal soumis aux exigences de l'employeur.

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION



SARTHE

**FO remarque la différence de droit entre les agents : les contractuels n'ont pas droit au CLD**, mais il existe un Congé de Grave Malade (CGM) possible au bout de trois ans d'exercice ; le Congé Ordinaire de Malade (COM) est d'ailleurs aussi différent.. »

(Pour info :

*COM après 4 mois de services, pour un mois à plein traitement et un mois à demi-traitement  
après 2 ans de services, pour deux mois à plein traitement et deux mois à demi-traitement  
après 3 ans de services, pour trois mois à plein traitement et trois à demi-traitement .)*

Les infirmiers ne vont-ils pas remplacer à terme le MDT ?

En effet le MDT précise qu'il y a une pénurie de médecins qu'on ne résorbera pas au vu des médecins formés annuellement. En place des examens médicaux ,on organisera des entretiens infirmiers qui ne rendront pas le même service aux agents. C'est un leurre de mettre en place des entretiens au lieu des examens médicaux.

3-Point sur les déménagement et travaux

La Flèche

Percement de dalle. Ce sont des dalles de précontraintes (structures du bâtiment en jeu). Un bureau d'étude va évaluer le sol. Travaux stoppés et dalle rebouchées. Pas encore de calendrier sur l'étude.

L'évacuation des eaux usées reste un problème majeur.

Le bâtiment a été acheté à la mairie de la Flèche. Notre administration n'avait pas connaissance de la nature de la construction du bâtiment administratif. Pourquoi ?

Un sondage n'a pas été effectué vu la présence de source d'eau à proximité. L'entreprise ne s'est pas interrogée ?

L'ISST (inspecteur santé sécurité au travail) remarque que l'entreprise a bien fait de s'arrêter.

La Ferté Bernard :

Réunion de fin de chantier la semaine prochaine.

La rampe d'accès PMR : pour un agent ou des usagers. Quelle utilité de mettre une rampe si elle ne sera pas utilisée ?

La réglementation n'oblige pas de donner un accès aux toilettes pour le public, sauf pour les établissements recevant du public (ERP). L'administration parle des difficultés de nettoyage liées aux comportements de certains usagers.

L'ISST rappelle que l'accès pour personne en position de handicap n'est obligatoire que s'il s'agit d'une construction nouvelle ou lorsqu'un agent se trouve, par la suite, dans cette situation (l'employeur doit lui permettre de revenir à son lieu de travail).

Conlie : fin au 15/04 à l'étage. Début mai travaux au rdc.

Déménagement PRS et BCR le 7/03 par l'entreprise Tremblaye.

Visites à prévoir pour la LFB et Conlie juste avant les travaux.

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



**SECTION**



**SARTHE**

FO constate que la trésorerie de Conlie va connaître les travaux pendant la campagne déclarative et le mois ayant le plus de ponts. Il faut pouvoir accueillir les agents de la trésorerie de Fresnay dans de bonnes conditions. L'administration confirme que les travaux seront finis avant l'été.

Montval :

Problématique de connexion dans des postes. L'ESI de Tours a pris en charge le problème, résolu temporairement. L'administration évoque l'hypothèse d'un problème de fibres.

Le candidat PACTE de Montval ne viendra pas. Il avait postulé en Mayenne où il a été recruté. Il n'y a pas d'autre candidat en Sarthe. FO reste étonné sur cette absence de candidature supplémentaire..

4- note d'orientations (sous réserve) et point budgétaire 2022

La DGFIP a passé une convention avec l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) qui a tiré des conclusions suite à des expérimentations. Cet organisme constate qu'il est indispensable de penser le télétravail sous l'angle de l'organisation du travail en concertation avec les agents et les partenaires sociaux, les organisations syndicales.

Mise en place d'outils . Les préventeurs seront formés à ces outils.

Dans le cadre de leur doctrine d'utilisation, les crédits alloués à la politique de prévention seront mobilisés pour financer des mesures de prévention au profit des télétravailleurs. Implication des CHSCT.

Outils d'auto diagnostic : pour évaluer les pratiques, l'analyse des tâches n'avaient pas été réalisées. Quelles tâches peuvent être télétravaillées ?

Il est important de connaître les pratiques de travail , les problématiques d'organisation propre à chaque cellule de travail, de donner suffisamment de moyens aux agents afin de réaliser au mieux leurs tâches (l'équipement comme le téléphone, le transfert d'appel par exemple, les applications informatiques...)

Dispositif de veille et de soutien composé de préventeurs locaux. Ils seront invités dans les commissions comme le CSA (Comité social d'administration = CTL + CHSCT à partir de 2023) pour toute réorganisation.

Vigilance sur les risques bactériologiques, la qualité de l'air et le nettoyage des locaux. La note reprend toujours et encore un domaine insatisfait « le nettoyage des locaux » effectué au rabais bien sûr.

Dans cette note nous lisons que « le développement d'une culture de prévention constitue un enjeu ». Alors si l'esprit est bien celui-là pourquoi faire le choix de supprimer les CHSCT ? Nous notons aussi l'idée « d'adapter le travail à l'Homme ». Belle idée quand on sait que souvent l'homme s'adapte au travail.

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



**SECTION**



**SARTHE**

Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles : fiche de signalement. Formation lancée au mois de mars à Rennes. Pour l'instant pour la Sarthe il y a 5 ou 6 places mais il y aura d'autres sessions également pour les représentants syndicaux car c'est le secrétariat général qui l'organise.

Fin des CHSCT. Aucune info sur le calendrier de

mise en place du CSA.

FO insiste sur le fait de connaître l'installation des agents en position de télétravail à leur domicile, et qu'ils soient bien installés en matière ergonomique.

Le président prévoit d'associer les représentants syndicaux à une réflexion sur le sujet du télétravail.

## 5. Budget

76 137 € (mis à disposition 71 569 € soit 94% pour 619 agents).

Problème de livraison par l'UGAP concernant les sacs à dos et des PC . Redéploiement de défibrillateur donc renouvellement limité à 3,

Analyse acoustique à la THM et dans le nouveau bâtiment de La Ferté Bernard à réaliser avant la fin des installations. Attendre les conclusions de l'antenne immobilière qui s'est déplacée.

## 6 - Campagne du DUERP (2021/2022) :

lancement de la campagne et informations.

Tous les agents seront interrogés cette année. Les chefs de service ont eu tous les documents pour mener à bien cette opération.

A définir la notion des risques et des responsabilités en matière de travail à domicile ( chute de plain-pied , etc.)

## 7 - Fiches de signalement

De nombreuses agressions verbales se multiplient avec menaces de mort.

Les agents ne connaissent pas tous l'existence des fiches. Peu de fiche par rapport au nombre d'insultes.

Les violences exprimées s'aggravent d'autant que les moyens de communication (: téléphone, internet.) facilitent les insultes.

## 8. accidents de travail

Poubelle dans le bas des escaliers du CDC (centre de contact). Revoir en cas d'évacuation.

L'ascenseur était en panne. Un rappel, aucun matériel ne doit être entreposé dans un lieu de passage.

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



**SECTION**

Le MDT dit qu'il faut revoir son emplacement car c'est récurrent.



**SARTHE**

9- bilan COVID

En cas de reprise du travail après covid, le chef de service peut demander des masques chirurgicaux au BIL.

Le MDT rappelle qu'il faut maintenir le nettoyage et rester vigilant sur l'hygiène surtout en période de pandémie.

Depuis le 2 février retour sur le mode des conventions signées en juin.

Le taux de télétravailleur est stable.

Passer au-delà de 2,5 jours de télétravail devient problématique pour le collectif de travail..

(Jusqu'à 2,5 jours l'individu est satisfait mais après c'est le collectif qui ne suit plus). Envie de télétravail multifactoriel. 1 agent sur 3 est en télétravail au sein de la DDFIP.

## 10- Questions diverses

L'exercice d'évacuation incendie du Mans ville :

L'ISST évoque les problèmes de guide et serre files. Avec le télétravail, l'absence des guides et serres files se fait remarquer d'où un questionnement sur la formation de tous et associer tout le monde en particulier en matière de changement dans les effectifs.

La désignation des nouveaux arrivants est donc une priorité.

Sécurité : vérifier que la porte ferme. Vérifier identité et habilitation. Les autorisations seront remises à jour.

Les amendes : travaux pour un guichet sécurisé au Mans ville. 1 seul usager présent dans l'accueil. Des travaux sont à prévoir avec la ville du Mans (location). Ce problème devra être évoqué lors d'un prochain CTL qui n'est pas arrêté à ce jour.

A De Gaulle :

Certains détecteurs incendie ne sont pas reliés à la centrale ??????

Dans les services restructurés , il est constaté divers problèmes d'organisation.

L'ISST rappelle que ces situations arrivent fréquemment lors de regroupement de services.

Aussi, le président propose d'abord d'écouter les agents et l'encadrement , et qu'ensuite un bilan sera tiré.

Le MDT ajoute que le télétravail est source de difficultés aux restructurations. Il faut trouver sa place. La communication et la transmission sont compliquées dans le cadre du télétravail.

**Nous avons rappelé l'importance de donner un sens au travail.**

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



**SECTION**

Le 21/03/2022, la DDFIP recevra les contractuels avec les syndicats.



**SARTHE**

Mise en place en Sarthe au 01/09/2022 de la préfiguration de la taxe d'urbanisme. 1 pers viendrait de la DDT.

Vos représentants en CHSCT :

Anne PUJOL , Trésorerie Hospitalière du Mans  
Jean-Yves PERDRIAU , PCE résidence Le Mans

## Déclaration liminaire CHSCT du 01 mars 2022

Monsieur le Président,

L'austérité est triplement suicidaire : économiquement, socialement et à terme démocratiquement, le terme n'étant peut-être plus très loin »

Certains s'honorent de prouesses que ses prédécesseurs n'avaient pas mis en application aux motifs de crise pétrolière en 1973 et de crise financière en 2009.

Pourquoi ? Parce que les responsables du moment savaient que l'État a un rôle essentiel d'amortisseur pour affronter et surmonter les crises sociales importantes.

Nul doute que les jeunes coqs, qui n'ont de médailles que celles récoltées sur les bancs de l'école, veulent se faire valoir au prix d'un NRP que FO DGFIP condamne et dont on voit déjà les ravages pour le public et pour les agents, avant des réformes à venir qui déstabiliseront encore plus les plus faibles.

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



**SECTION**



**SARTHE**

Dans la note d'orientation ministérielle qui va nous être présentée aujourd'hui, il est dit page 5 « le développement d'une culture de la prévention constitue un enjeu et s'appuie sur quelques principes qui permette de rendre cette démarche effective » ; vous avez noté un enjeu . Alors pourquoi supprimer le CHSCT ?.

A l'heure où une guerre s'est engagée à nos portes, nous voyons que le peuple est prêt à se sacrifier pour la défense de la démocratie et pour le bien de la collectivité, mais il n'acceptera pas de combattre pour ceux qui se servent du collectif pour défendre leur hégémonie.

« les **convictions** sont des ennemis de la vérité plus **dangereux** que le **mensonge** » .

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>